



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

**Editeur:** Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

**Contact:** foadm@lasemaine.ch

**Tarif des insertions:** partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. ~80 le mm + TVA (63 mm de large).

Zone : village ancien.

Zone de protection: périmètre de protection du site bâti.

Recensement arch.: ensemble bâti B.

Dérogations: art. 80 LR, 48 LAE et 41c OEaux.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 janvier 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courteley.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courteley, le 10 décembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

(demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter l'administration municipale au numéro précité en vue de fixer un rendez-vous.

Les autorités et le personnel profitent de l'occasion qui leur est offerte pour souhaiter de belles fêtes de fin d'année à l'ensemble de la population.

Court, le 10 décembre 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal



## Créminal

### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2025

Conformément à l'article 68, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2025 est déposé publiquement durant 20 jours, à compter du 15 décembre 2025, au secrétariat communal.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Créminal, le 10 décembre 2025

Le Conseil communal

### Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé durant les fêtes de fin d'année du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026. Réouverture le mardi 6 janvier 2026 selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le:

- 077 450 83 27
- 032 499 00 80
- 076 319 03 71

Joyeuses fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2026!

Créminal, le 10 décembre 2025

Le Conseil communal



## Grandval

### Fermeture de fin d'année

En raison des fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 9 janvier 2026.

La déchetterie sera également fermée le 25 décembre 2025 et le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Réouverture du bureau mercredi 14 janvier 2026 à 9h30.

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez contacter M. Ian Laubscher au 079 335 80 12.

Les dossiers en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous en téléphonant au 076 440 98 14 les mercredis de 9h30 à 10h30.



## Belprahon

### Fermeture de l'administration communale

En raison des Fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026.

Les éventuels dossiers en dépôt public pourront être consultés à partir du 5 janvier 2026.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, un Joyeux Noël et belle année 2026.

Belprahon, le 10 décembre 2025

Le Conseil communal

### Vice-maire 2026

Lors de sa dernière séance, le Conseil communal a nommé Mme Nadège Wegmueller en qualité de vice-mairesse pour l'année 2026.

Belprahon, le 10 décembre 2025

Le Conseil communal



## Court

### Avis de construction

Requérante: Immgest SA, Rue du Tisonnier 6, 2822 Courroux.

Auteur du projet: Arcogestim Services Sàrl, Rue du Temple 20, 2800 Delémont.

Emplacement: parcelle N° 1589, au lieu-dit: «Rue de la Golatte 10», commune de Court.

Projet: transformations intérieures, changement d'affectation des combles pour l'aménagement d'un appartement supplémentaire, changement des fenêtres, création de balcons, pose d'une pompe à chaleur air-eau, isolation périphérique, aménagement de 4 places de stationnement et d'une place de jeux.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

### Administration municipale

### Fermeture de fin d'année

Le guichet de l'administration municipale fermera ses portes le vendredi 19 décembre 2025 à 12 heures et les rouvrira le lundi 5 janvier 2026 à 10h30.

En cas d'urgence, une permanence téléphonique sera assurée le lundi 22 décembre, le mardi 23 décembre et le mercredi 24 décembre, entre 10h30 et 11h30, au 032 497 71 12.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année.

Grandval, le 10 décembre 2025

Le Conseil municipal



## Moutier

### Avis de construction

Requérant: M. Denis Affolter, Sur le Crêt 100, 2746 Créminal.

Auteur du projet: Banergie.com SA, M. Hans Nyström, Rue de l'Église 14, 2800 Delémont.

Emplacement: parcelle N° 708, au lieu-dit: «Avenue de la Gare 6», commune de Moutier.

Projet: réaménagement d'un appartement vétuste sous les combles comprenant un agrandissement avec une terrasse fermée (lucarne), démolition d'un balcon au 1<sup>er</sup> étage et remplacement avec une terrasse ouverte.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: Cpc2.

Zone de protection: zone riveraine.

Dérogations: art. 48 LAE, 41c OEaux et 58 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 janvier 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 décembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérant: DUMONT Philippe, Rue du Nord 12, 2740 MOUTIER

Emplacement: Parcelle N° 443, Rue de Chalière 55

Projet: Remplacement d'une haie par une barrière métallique au Sud de la parcelle et pose d'un couvert pour voitures fermé sur deux côtés sur place de parc existante.

Zone: H3

Dérogation: Art. 56 OR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 5 janvier 2026 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 3 décembre 2025

Services Techniques-Urbanisme

canal de fumée, construction d'un couvert avec four à pizza, construction d'une piscine chauffée, pose de panneaux photovoltaïques et diverses modifications des aménagements extérieurs (murs et remblayages).

Zone: H2

Dérogation: Art. 20 RCC

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 9 janvier 2026 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 10 décembre 2025

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant: MORENO Francisco, Rue Neusté 1, 2740 Moutier

Emplacement: Parcellle N° 3027, Rue Neusté 1

Projet: Pose d'une piscine chauffée à niveau du terrain au Sud-Ouest de la parcelle.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 9 janvier 2026 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 décembre 2025

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérante: L'Indus Sàrl, Chemin Nicolas-Junker 1, 2740 Moutier.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Ch. de la Nant 1, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N°s 463, 1302, DS 3420 et DS 3421, au lieu-dit: «Rue Industrielle 96», commune de Moutier.

Projet: démolition d'une partie des bâtiments existants et démolition partielle du restaurant «L'Indus», création d'une station essence COOP Pronto, ajout de deux stations de lavage et adaptation des aménagements extérieurs (accès et places de stationnement).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA3.

Dérogations: art. 80 LR, 24 et 26 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 janvier 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 décembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérante: Bourgeoisie de Moutier, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Chemin de la Nant 1, 2740 Moutier.

**Dernière édition 2025:  
Mercredi 24 décembre**

■ 10 décembre 2025

Emplacement: parcelle N° 1078, au lieu-dit: «Pâtrage du Droit», commune de Moutier.

Projet: démolition et reconstruction du couvert de la Loge du Droit.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: zone de protection 5 «Le Pâtrage du Droit».

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 janvier 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courteley.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courteley, le 10 décembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

## Fermeture des bureaux de l'administration communale

Les bureaux de l'administration communale de Moutier seront fermés

du mardi 23 décembre 2025 à 17 h  
au vendredi 2 janvier 2026 (inclus).

En cas d'urgence, nous vous rappelons le numéro du service de piquet des Services industriels (eaux et électricité): 032 494 12 12.

D'autres numéros d'urgence:

Police: 117

Pompiers: 118

Ambulance: 144

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Moutier, le 12 novembre 2025

Conseil municipal

Municipalité de Moutier

## Dépôt public

### Plan de Quartier «Villa Holzer» Modification du plan de zones ZPO4 «Villa Holzer»

Conformément à l'article 60 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC), la Municipalité de Moutier dépose publiquement le Plan de Quartier «Villa Holzer» et la modification du plan de zones ZPO4 «Villa Holzer».

Le dossier comprend les documents suivants:

- le Plan de Quartier;
- la modification du plan de zones ZPO4;
- la modification du règlement communal sur les constructions ZPO4;
- le Règlement de Quartier;
- le Rapport explicatif;
- le rapport d'exécution (dangers naturels, à titre indicatif);
- les Rapports d'examen préalable de l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT) du 26 novembre 2021 et du 2 avril 2025.

Les documents susmentionnés sont déposés et mis à la disposition du public

**du 10 décembre 2025 au 9 janvier 2026 inclusivement aux Services Techniques-Urbanisme**

(Rue de l'Hôtel-de-Ville 1) où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au public.

Les éventuelles oppositions ou réserves de droit, écrites et dûment motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026, l'Administration communale sera fermée.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35 b al. 1 LC).

Moutier, le 10 décembre 2025

Conseil municipal

## Calendrier des déchets 2026

Nous informons la population que le calendrier des déchets 2026 sera distribué par le biais du magazine Moutier.ch dans l'édition du mois de décembre.

**Le calendrier ayant subi quelques changements, il est vivement recommandé de prêter une attention particulière aux dates des ramassages.**

Aussi, la population est invitée à détacher et à conserver ce calendrier.

Le programme de ramassage ainsi que les directives sur les déchets sont disponibles sur le site internet de la Municipalité: [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

De plus, les internautes peuvent intégrer dans leurs calendriers respectifs (ordinateur, smartphone, etc) les fichiers au format «ics» qui contiennent les dates de tous les ramassages des déchets dans la commune de Moutier (Quartier 1 ou Quartier 2) avec un rappel le jour qui précède le ramassage concerné (lien pour télécharger les calendriers informatisés: <https://moutier.ch/services/dechets/>

Moutier, le 10 décembre 2025

Services Techniques - Travaux Publics



## Petit-Val

### Informations communales

#### Fenêtres de l'Avent

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer aux fenêtres de l'Avent qui auront lieu à partir de 19 h et jusqu'à 21 h 30, aux dates et lieux suivants:

- Vendredi 12 décembre 2025:  
Famille Charles Klötzli, Derrière les Hôtas 15, 2748 Souboz
- Vendredi 19 décembre 2025:  
Paroisse réformée, Église, Le Rondez 8, 2716 Sornetan

Chaque participant est libre d'apporter une petite pâtisserie ou de mettre une pièce dans la tirelire qui sera déposée à cet effet.

Nous vous attendons nombreux à ces instants d'échanges, de fraternité et d'amitié.

La commission sport, loisirs, culture et tourisme ainsi que le Conseil communal remercie chaleureusement les personnes bénévoles qui se sont annoncées pour mettre sur pied ces moments de partage et de convivialité.

Souboz, le 26 novembre 2025

Conseil communal

### Informations communales

#### Rapport d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officiels du laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués le 11 novembre 2025 par M. Micael Zwygart,

fontainier, ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Provenance de l'eau:

Réseau de distribution (eau source du Pichoux)

Traitements de l'eau:

Désinfectée par UV

Lieux du prélèvement:

Fontaines à Souboz et à Sornetan

Résultats microbiologiques:

Escherichia coli  
conforme aux exigences

Entérocoques  
conforme aux exigences

Germes aérobies, mésophiles  
conforme aux exigences

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès du fontainier Micael Zwygart.

Les analyses de l'eau potable des autres villages peuvent être consultées sur le site internet du Syndicat des eaux des Franches-Montagnes [www.eau-sef.ch](http://www.eau-sef.ch).

Souboz, le 10 décembre 2025

Service des eaux

### Informations communales

#### Tarif de l'eau

#### Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes

Lors de sa séance du 20 octobre 2025, le Conseil communal a arrêté le tarif de l'eau. Il entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sous réserve d'un éventuel recours. Le tarif de l'eau peut être consulté au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune ([www.petit-val.ch](http://www.petit-val.ch) sous «actualités»).

En application des articles 65 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours peut être formé dans les trente jours à compter de la présente publication. Le recours sera adressé par écrit, en deux exemplaires, à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courteley.

Souboz, le 10 décembre 2025

Conseil communal

### Commission sports, culture, loisirs, tourisme

Suite à la démission de Lorianne Barth pour la fin de l'année, le Conseil communal est à la recherche d'une personne pour siéger à la commission sports, culture, loisirs, tourisme.

Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer auprès de l'administration communale par téléphone ou par courriel à [admin@petit-val.ch](mailto:admin@petit-val.ch) jusqu'au 15 décembre 2025.

Le Conseil communal profite de l'occasion pour remercier Lorianne Barth pour son engagement vis-à-vis de la Commune et pour le travail effectué au sein de la commission.

Souboz, le 26 novembre 2025

Conseil communal

### Informations communales

#### Service hivernal 2025 - 2026

Pour faciliter l'ouverture des routes en hiver, le Conseil communal rappelle qu'il est interdit de stationner des véhicules sur le bord de la

chaussée ou sur des places de stationnement communales si le déneigement de routes et places peut être gêné. Le Conseil communal décline toute responsabilité, en cas de dégâts causés par le service de déneigement à des véhicules stationnés en bordure des routes communales.

## Déblaiement de la neige

Nous rappelons également qu'il est strictement interdit de déblayer la neige provenant des propriétés privées (accès, places, parcs) sur les routes et les chemins publiques.

Souboz, le 10 décembre 2025

Conseil communal



## Saicourt

### Informations communales

#### Fête de Noël

Le Collectif'BFS organise sa traditionnelle fête de Noël en collaboration avec la bourgeoisie de Saicourt. Elle aura lieu le **vendredi 12 décembre 2025 dès 18 h 30** à l'Arboretum au Fuet (à proximité de la ciblerie). Une fondue géante sera offerte aux participants. Chacun est libre d'apporter une pâtisserie ou de mettre une pièce dans la tirelire qui sera déposée à cet effet. Les sapins de Noël seront distribués vers le hangar de la bourgeoisie au Fuet.

#### Fermeture du bureau municipal

Pour cause de séance à l'extérieur, le bureau municipal sera fermé le vendredi 19 décembre 2025.

En raison des fêtes de fin d'année, le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026. Réouverture selon les horaires normaux dès le 5 janvier 2026. En cas d'extrême urgence, le maire est atteignable au 079 612 81 04. Le Conseil municipal et le personnel communal vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.

Le Fuet, le 10 décembre 2025

Conseil municipal



## Saules

### Avis de construction - Demande après coup

Requérant: Jean Nussbaumer, Rue du Moulin 4B, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcille N° 200, au lieu-dit: Montagne de Saules 36b, commune de Saules

Projet: Modification de la couleur extérieure des façades et des fenêtres.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: Hors zone

Dérogation: 24c LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au **9 janvier 2026 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Commune mixte de Saules, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 10 décembre 2025

Conseil communal

## Avis de construction

Requérant: Weber Laurent, Oeuches dessus 78, 2732 Saules

Auteur du projet: Heimann Olivier SARL, Olivier Heimann, Rue Aimé-Charpilloz 4, 2735 Bévilard

Emplacement: Parcille N° 379, au lieu-dit: Bout du Moulin, commune de Saules

Projet: Construction d'une nouvelle maison et rénovation du garage existant

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone d'affectation et de construction: Centre Ancien - Pérимètre de conservation des sites

Dérogation: 213 chiffre 8 al. 1 RCC

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au **9 janvier 2026 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Commune mixte de Saules, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 10 décembre 2025

Commune mixte de Saules

Auteur du projet: Arches 2000 SA, Route de la Manchourie 23, 2800 Delémont.

Emplacement: parcille N° 328, au lieu-dit: «Rue du Général Voirol 7», commune de Tavannes.

Projet: réfection des aménagements extérieurs, démolition des revêtements de sols existants, pose de nouveaux pavés identiques à ceux que l'on retrouve sur les photos d'archives ainsi que pose de nouveaux dallages, plantation de deux nouveaux arbres, création d'un drainage, réfection du mur nord et du socle, ajout de mains courantes, installation de luminaires et création d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP3.

Recensement arch.: bâtiment digne de protection, objet C, sous protection de la Confédération depuis le 27 février 2018 et sous contrat de classement avec le canton de Berne depuis le 18 octobre 2005.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au **9 janvier 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 décembre 2025

La préfète: Stéphanie Niederhauser

## Fermeture du bureau communal

Durant les Fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du **19 décembre 2025 au 5 janvier 2026 y compris**.

Réouverture du guichet le mercredi 7 janvier 2026 à 16h.

Le conseil communal ainsi que le personnel vous souhaitent d'ores et déjà de Joyeuses Fêtes ainsi qu'une Bonne et Heureuse Année 2026!

Saules, le 10 décembre 2025

Conseil communal

## Avis de construction

Requérant: M. Christophe Chappuis, Chemin de la Rive 22, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Verancolor Sàrl, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier.

Projet: pose d'une pergola bioclimatique sur la terrasse existante du bâtiment Chemin de la Rive 22 sis sur la parcille N° 2213 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au **9 janvier 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 10 décembre 2025

Le chef des travaux publics

## Sorvilier

### Avis de construction

Requérants: Patrick Cano et Josiane Rossé, Clos Jobez 4, 2736 Sorvilier Projet: Pose d'une véranda sur la terrasse et fermeture sous le couvert existant

Emplacement: parcille N° 1034, au lieu-dit «Clos Jobez 4»

Dimensions: selon les plans déposés

Construction: selon les plans déposés

Zone: H2a

Dépôt de la demande avec plans, jusqu'au **3 janvier 2026 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss. LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 3 décembre 2025

Le Conseil municipal

## Une boucle de raquette entre forêts et pâturages à Tavannes

Une belle boucle de 3,5 km a été balisée au départ du Restaurant Le Grimm à Tavannes. Avec ses 246 mètres de dénivelé et une durée d'environ 1h50, cet itinéraire vous promet une aventure à travers les magnifiques paysages de notre région.

Au vu des récentes chutes de neige, cette escapade est désormais accessible à tous les amateurs de raquette!

Tavannes, le 26 novembre 2025

Commission Vie Locale



## Tavannes

### Avis de construction

Requérante: Paroisse catholique de Tavannes, Par M. Michel Donzé, Rue du Général Voirol 7, 2710 Tavannes.

## Valbirse

### Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé Charpilloz 2, 2735 Bévilard.

Emplacement: parcilles N° 1387 (DS 1386), au lieu-dit: «Le Stade 1», Bévilard, commune de Valbirse.

Projet: demande après coup pour la pose d'une paroi entre les bâtiments 1 et 1a pour fermer la cuisine.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZSL 1.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 janvier 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 3 décembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

#### **Avis de construction**

Requérante: Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé Charpiloz 2, 2735 Bévilard.

Emplacement: parcelle N° 1822, au lieu-dit «La Lignière», Malleray, commune de Valbirse.

Projet: aménagement d'un nouveau téléphérique et d'un nouveau jeu de gymnastique combiné sur la place de jeux existante.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZSL 4 «Places de jeux».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 janvier 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 3 décembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

#### **Avis de construction**

Requérants/maître d'ouvrage: GaleniCare AG, Christelle Debonneville, Untermattweg 8, 3001 Bern

Auteur du projet: Westiform AG, Fankhauser Monika, Freiburgstrasse 596, 3172 Niederwangen

Adresse du projet: BF 1095, Place de la Gare 3, 2735 Malleray

Description du projet: Remplacement des éléments publicitaires existants, avec logo Amavita

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Dépôt public: du 10 décembre 2025 au 9 janvier 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpiloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 5 décembre 2025

Commune mixte de Valbirse

#### **Fermeture de l'administration durant les Fêtes**

Durant la période des Fêtes, le bureau communal sera fermé du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026. Les guichets retrouveront leurs horaires habituels dès le lundi 5 janvier 2026.

Les Autorités et le personnel communal vous souhaitent un joyeux Noël et une excellente nouvelle année!

Bévilard, le 8 décembre 2025

Commune mixte de Valbirse

#### **Divers**

Paroisse catholique chrétienne de Saint-Imier

#### **Décision du Conseil-exécutif 1264/2025 du 26.11.2025**

Le territoire de la Paroisse catholique chrétienne de Saint-Imier est modifié en ce sens que le territoire de la commune municipale de Moutier en est retiré.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours de droit administratif dans les 30 jours à compter de sa notification. Le recours doit être motivé et adressé, par écrit et en deux exemplaires, au Tribunal administratif du canton de Berne, Speichergasse 12, 3011 Berne (art. 74ss LPJA). A qualité pour former recours quiconque a pris part à la procédure devant l'autorité précédente ou a été privé de la possibilité de le faire, est particulièrement atteint par la décision attaquée et a

**Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h**

un intérêt digne de protection à son annulation ou à sa modification (art. 79, al1 LPJA). La partie recourante peut se faire représenter par un avocat dûment légitimé (art. 15 LPJA).

Le texte complet de la décision du Conseil-exécutif est à disposition au secrétariat de la Paroisse catholique chrétienne de Saint-Imier à Saint-Imier sur demande par mail: secretariat-st-imier@catholique-chretien.ch.

Le Syndicat de paroisses catholiques romaines de Pierre-Pertuis

#### **Convoque l'Assemblée constitutive du Syndicat**

le 14 janvier 2026 à 19 h 30

À la salle paroissiale catholique romaine de Tavannes

#### **Ordre du jour:**

1. Accueil et prière
2. Désignation de scrutateurs ou scrutatrices
3. Désignation d'un président ou d'une présidente ad hoc
4. Élection du conseil, 4 membres à élire
5. Élection de la commission de gestion du personnel, 2 membres à élire
6. Acceptation du budget 2026
7. Nomination des vérificateurs, 2 membres à élire
8. Divers et imprévus

Tavannes, le 4 décembre 2025

Le syndicat de l'Espace pastoral du Pierre-Pertuis

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**



## informations pratiques



### Belprahon

Commune de Belprahon  
Administration communale  
Les Grands Clos 5, Belprahon  
Case postale 257  
2740 Moutier

Tél. du secrétariat: 032 493 48 27  
Courriel: secretariat@belprahon.ch  
Tél. de la caisse: 032 493 18 60  
Courriel: caisse@belprahon.ch  
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h  
Site internet: [www.belprahon.ch](http://www.belprahon.ch)



### Champoz

Commune mixte de Champoz  
Les Grands Clos 19  
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88  
Courriel: secretariat@champoz.ch  
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30  
Site internet: [www.champoz.ch](http://www.champoz.ch)



### Corcelles

Commune mixte de Corcelles  
Clos la Jus 27  
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70  
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch  
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h  
Jeudi de 17 h à 18 h 30  
Site internet: [www.corcelles-be.ch](http://www.corcelles-be.ch)

#### Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



### Court

Municipalité de Court  
Rue de la Valle 19  
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10  
Courriel: [contact@court.ch](mailto:contact@court.ch)  
Site internet: [www.court.ch](http://www.court.ch)

#### Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.



## informations pratiques



### Créminal

Secrétariat communal  
Rue du Collège 6  
2746 Créminal

Téléphone: 032 499 95 42  
Courriel: secretariat@creminal.ch  
Site internet: www.creminal.ch

#### Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13h30 à 18h.
- Jeudi matin de 7h30 à 12h, jeudi après-midi de 15h à 17h.

#### Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Jeudi de 16h à 19h
- Samedi de 10h à 12h



### Eschert

Commune mixte d'Eschert  
Rue du Tilleul 1  
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85  
Courriel: secretariat@eschert.ch  
Site internet: www.eschert.ch

#### Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1<sup>ers</sup> samedis du mois (sauf janvier et août, le 2<sup>e</sup> samedi du mois) de 11h à 12h.  
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



### Grandval

Secrétariat municipal  
Grand-Rue 29  
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89  
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)  
Courriel: secretariat@grandval.ch  
Site internet: www.grandval.ch

**Heures d'ouverture:** Mercredi matin de 9h30 à 10h30  
Jeudi soir de 18h à 19h30 ou sur rendez-vous

**Déchetterie ouverture:** Jeudi de 17h à 19h (avril – septembre).  
Jeudi de 16h30 à 18h30 (octobre – mars).



## informations pratiques



### Perrefitte

Administration communale  
Sous le Tacon 24  
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74  
Courriel: secretariat@perrefitte.ch  
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)  
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h  
Site internet: Jeudi 8 h 30 - 10 h 30  
[www.perrefitte.ch](http://www.perrefitte.ch)



### Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val  
Derrière les Hôtas 23  
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70  
Courriel: admin@petit-val.ch  
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h  
Mardi de 9 h 30 à 11 h  
ou sur rendez-vous  
Site internet: [www.petit-val.ch](http://www.petit-val.ch)



### Rebévelier

Administration communale  
Rebévelier, 2717 Rebévelier  
c.o Brogna Alexandra,  
Rue des Chardonnerets 7  
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62  
ou 032 493 47 44  
Courriel: [rebevelier@bluewin.ch](mailto:rebevelier@bluewin.ch)  
Heures d'ouverture: sur demande



### Reconvilier

Municipalité de Reconvilier  
Route de Chaindon 9  
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73  
Courriel: [info@reconvilier.ch](mailto:info@reconvilier.ch)  
Site internet: [www.reconvilier.ch](http://www.reconvilier.ch)

#### Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.